

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

IV^E REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

**COMMISSION DU GENRE, DE LA SANTE, DE L'ACTION SOCIALE ET
HUMANITAIRE (CGSASH)**

RAPPORT POUR AVIS

**DOSSIER N° 063 :RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT
MODIFICATION DE LA LOI N°023-2009/AN DU 14 MAI
2009 PORTANT REGLEMENTATION DES SYSTEMES
FINANCIERS DECENTRALISES**

Présenté au nom de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et
humanitaire (CGSASH), par le député **Drissa KY**, rapporteur.

Septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vendredi 22 septembre, de 14. Heures 05 minutes à 14 heures 30 minutes, la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence de la députée Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA, Présidente de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant modification de la loi n°023-2009/AN du 14 mai 2009 portant réglementation des systèmes financiers décentralisés.

Auparavant, la CGSASH, saisie pour avis, a désigné le député Drissa KY comme rapporteur pour participer aux différentes séances de travail de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés les lundi 18 et jeudi 21 septembre 2023, sous la présidence du député Moussa NOMBO Président de ladite Commission.

En prélude aux travaux de la COMFIB, la CGSASH a organisé le jeudi 31 août 2023 de 10 heures 08 minutes à 11 heures 35 minutes, une séance d'appropriation du contenu du projet de loi. Cette séance a permis aux députés de relever des préoccupations qui ont été portées à la connaissance du Gouvernement lors de son audition par la COMFIB.

L'ordre du jour de la séance de travail du vendredi 22 septembre 2023 de la CGSASH a porté sur deux points :

- compte-rendu des travaux de la COMFIB,
- appréciation et avis de la commission.

I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB

Le rapporteur a présenté le compte-rendu des travaux de la COMFIB en deux points :

- audition du Gouvernement,
- débat général.

I.1- Audition du Gouvernement

Le Gouvernement était représenté par Madame Fatoumata BAKO/TRAORE Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Prospective, chargée du Budget. Elle était assistée de ses collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des Droits Humains, chargé des Relations avec les Institutions.

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs du projet de loi autour de trois points :

- contexte et justification,
- processus d'élaboration du projet de loi,
- contenu du projet de loi.

Les éléments relatifs à ces différents points figurent dans le rapport de la COMFIB.

I.2- Débat général

Au terme de l'exposé du Ministre, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponse ont été apportés.

Parmi ces préoccupations, celles en lien avec les attributions de la CGSASH portaient sur :

- l'assurance apportée à la Représentation nationale de la conformité des grands principes de la finance islamique au principe de laïcité consacré dans notre Constitution ;
- l'explication de la nécessité du renvoi fait à l'article 6, alinéa 4, aux instructions de la Banque centrale concernant les modalités de l'exercice, par les systèmes financiers décentralisés, des activités conformes aux principes de la finance islamique ;
- les projets éligibles aux financements conformes aux principes de la finance islamique ainsi que la précision de quelques innovations liées à ce genre de financement ;

- l'existence de domaines précis d'intervention de la finance islamique et l'accessibilité du taux pour les bénéficiaires ;
- les nouveaux produits financiers issus du développement des systèmes financiers décentralisés ;
- la facilitation de l'accès des femmes, des associations féminines ou des jeunes, qui exercent dans le secteur informel à ce type de financement ;
- l'existence d'un mécanisme de contrôle des activités des bénéficiaires en vue de garantir le respect des principes de la finance islamique ;
- les raisons de l'absence de précision des sanctions applicables aux bénéficiaires afin qu'ils en soient préalablement informé.

II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la COMFIB fait par le rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CGSASH.

Au terme de ces échanges, la CGSASH estime que l'adoption du présent projet de loi permettra :

- aux systèmes financiers décentralisés qui le désirent, d'exercer des activités conformes aux principes de la finance islamique ;
- de lutter contre les inégalités de par les caractéristiques assez particulières de sa clientèle tels que le secteur informel et les ménages à très bas niveau de revenu.

Par conséquent, la CGSASH émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 22 septembre 2023

La Présidente

Le Rapporteur



Drissa KY



Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA

DEPUTES PRESENTS A L'APPROPRIATION

N°	Nom et Prénoms	Fonction
1.	TIENDREBEOGO/KALENZAGA Marie Angèle	Présidente
2.	SOME Yiompouén Aimé	Vice-président
3.	BAILOU Assita Bénédicte Françoise Romaine	1^{re} Secrétaire
4.	SAWADOGO Abdoulaye	2^e Secrétaire
5.	TINDANO Yentéma Arnaud	Membre
6.	BAMOUNI/KANSONO Esther	Membre
7.	BALBONE Boubacar	Membre
8.	BARRY Moctar Sidiki	Membre
9.	GUIGUIMDE Wendpouiré Patrice Laurent	Membre
10.	KY Drissa	Membre
11.	OUEDRAOGO Souleymane	Membre
12.	OUEDRAOGO Youssouf	Membre

DEPUTES PRESENTS A L'ADOPTION

N°	Nom et Prénoms	Fonction
1.	TIENDREBEOGO/KALENZAGA Marie Angèle	Présidente
2.	TINDANO Yentéma Arnaud	Membre
3.	BAMOUNI/KANSONO Esther	Membre
4.	BALBONE Boubacar	Membre
5.	BARRY Mactar Sidiki	Membre
6.	GUIGUIMDE Wendpouiré Patrice Laurent	Membre
7.	KY Drissa	Membre
8.	Ouedraogo Souleymane	Membre
9.	Ouedraogo Youssouf	Membre

DEPUTES ABSENTS A L'ADOPTION

N°	Nom et Prénoms	Absent	Absent excusé
1.	BAILOU Assita Bénédicte Françoise Romaine		X
2.	SOME Yiompouén Aimé		X
3.	SAWADOGO Abdoulaye		X

PERSONNEL ADMINISTRATIF

N°	Nom et Prénoms	Fonction
1.	BARO Mamadou	Conseiller technique
2.	ZERBO Jean Gabriel	Assistant parlementaire
3.	DIRA Yacouba	Agent de suivi des travaux de commissions
4.	KONE/TARPIDIGA Diane Sylvie	Agent de suivi des travaux de commissions
5.	KERE/NIKIEMA Bibata	Agent de suivi des travaux de commissions
6.	BATIONO Larissa	Secrétaire